

**Arrêté du 12 février 2013 portant cessation de fonction et nomination (régisseurs d'avances et de recettes) au service administratif régional de la cour d'appel de Grenoble**  
**NOR : JUSB1304290A**

La garde des sceaux, ministre de la justice,

*Vu l'arrêté du 17 février 2005 instituant des régies de recettes et des régies d'avances auprès des services administratifs régionaux des cours d'appel ;*

ARRÊTE

**Article 1**

Il est à compter de la date de passation des comptes, mis fin aux fonction de Madame Aurélie GIRARD, adjointe administrative de 2ème classe, en sa qualité de régisseuse intérimaire au service administratif régional de la cour d'appel de Grenoble.

**Article 2**

Madame Lorette DOMENGE épouse BOCCON-LIAUDET, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, est, à compter de la date de passation des comptes, nommée régisseuse titulaire au service administratif régional de la cour d'appel de Grenoble.

**Article 3**

La directrice des services judiciaires est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice et notifié par les chefs de la cour d'appel de Grenoble en leur qualité d'ordonnateurs secondaires au comptable assignataire.

Fait le 12 février 2013

La garde des sceaux, ministre de la justice,  
Par délégation, la chef du bureau des carrières  
et de la mobilité professionnelle,

**Marie-Noëlle DEHOUCK**